FICHE D'INSCRIPTION

ÉCOLE DU MOUVEMENT NATUREL

2026 - 2027

Nom : ..... Prénom :.....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal :..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Email : .....

Activités physiques pratiquées (précisez le nombre d'années) :.....

.....

Soucis de santé particuliers : .....

Nom et téléphone en cas de problème :.....

Nom et ville du médecin traitant :.....

☐ **J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur ci joint.**

☐ **Je suis informé(e) que l'École du Mouvement Naturel est assurée pour ses activités. Je prends acte que si je le souhaite, je peux souscrire une assurance complémentaire facultative de mon choix.**

Merci de joindre une photo à cette fiche d'inscription.

Paiement:

Cours à l'année	**288€ (accès à l'ensemble des cours)**
Forfait adhésion	**20€**
Total	**308€**

Soit 3 chèques au total à remettre le jour de l'inscription :

- ***un chèque de 116 € (20 € d'adhésion + 96 € de cours), à l'ordre de ÉCOLE DU MOUVEMENT NATUREL, encaissé à l'inscription.***
- ***et deux chèques de 96 € à l'ordre de ÉCOLE DU MOUVEMENT NATUREL (Encaissement respectivement au début des 2ème et 3ème trimestres) ou règlement de la totalité en espèces ou en chèque à l'inscription. Pour toute inscription en cours de trimestre, le trimestre est dû.***

Fait à....., le.....Signature

ÉCOLE DU MOUVEMENT NATUREL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La création, l'organisation et le fonctionnement sont internes à l'École du Mouvement Naturel. L'objectif général est d'enseigner et promouvoir auprès de la personne adulte ou mineure les arts martiaux et énergétiques traditionnels chinois et du sud-est asiatique dans leur plus grande diversité.

Disciplines proposées: Qi Gong, Tai Chi Chuan, Bagua Zhang, Kuntao Combat, Self Défense

FONCTIONNEMENT

A - Structure

1 L'École du Mouvement Naturel propose des cours toute l'année, mais ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires sauf exception. Les horaires proposés peuvent être ponctuellement modifiés en fonction du programme des séances. Dans ce cas, les adhérents et les parents en seront informés à l'avance lors des cours ou par mail par l'équipe d'encadrement dans la mesure du possible.

2 Arnaud da Fonseca assure les cours au sein de L'École du Mouvement Naturel. Il est détenteur du DEJEPS (Diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et sportive). Ceinture noire 4éme Dan, instructeur et juge fédéral FFKDA.

3 L'inscription se fait uniquement à l'année, soit pour une durée de Septembre à Juin. Aucun report de date, de délai supplémentaire, ni remboursement en cours d'année ne seront acceptés. Les plannings des cours sont susceptibles de modification à chaque rentrée en septembre.

4 L'inscription aux cours est payante et obligatoire. Elle comprend le règlement des cours pour l'année ainsi que l'adhésion à l'École du Mouvement Naturel. Le règlement peut être effectué en une seule fois ou en trois fois par chèque.

B - Admission

1 Les cours sont accessibles à partir de 15 ans. Les professeurs sont responsables des enfants uniquement durant les cours. En dehors de ce temps, les parents sont seuls responsables de leur enfant. Les parents, les accompagnateurs ou les personnes déléguées par les représentants légaux doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s). Celui-ci est pris en charge par l'école 5 minutes avant et après le cours.

Si les parents, les accompagnateurs ou les personnes déléguées par les représentants légaux ne peuvent accompagner l'enfant mineur, l'école et ses représentants se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accidents et/ou d'incidents survenant sur le parcours que l'enfant emprunte pour se rendre et revenir de la salle de sport.

2 Lors de l'inscription, un dossier est remis à tous les adhérents y compris aux parents (pour les personnes mineures) qui devront le retourner complété et signé. Ce dossier comprend :

- la fiche d'inscription datée et signée,
- une photo
- l'autorisation parentale signée, (pour les mineurs)
- l'autorisation d'utilisation de l'image(pour majeur ou mineur)
- l'acceptation du règlement intérieur spécifique à la structure.
- le règlement de la totalité de l'inscription, (paiement en 3 fois possible par chèque)
- Tout manquement ou oubli peut entraîner une suspension des activités de l'adhérent par l'équipe d'encadrement le temps de régulariser le dossier sans possibilité de report de date d'échéance.

ORGANISATION DES COURS

4 L'élève s'engage à respecter les lieux, les horaires, les personnes et les consignes données par le professeur (notamment l'obligation de saluer son partenaire d'entraînement, leur professeur et ce, en début et fin de cours mais aussi lors des exercices).

5 Le port des tenues et matériels suivants est demandé aux cours:

- Tai Chi Chuan, Bagua Zhang et Qi Gong : Tee-shirt, un pantalon souple et confortable, des chaussures de salle.
- Boxe Chinoise, Self Défense : Tee-shirt noir ou tee-shirt de l'école, un pantalon ou short d'arts martiaux noir, des chaussures de salle.

6 Les téléphones portables doivent être maintenus en position éteinte pour ne pas déranger les cours.

7 L'élève s'engage à assister au cours dans un état de propreté et de sobriété.

8 Les élèves doivent assister au cours dans leur intégralité, ils ne peuvent le quitter sans en avoir au préalable informé leur professeur en début de cours.

9 L'encadrement assure un entraînement physique suivi et progressif. Les adhérents et les parents (pour les mineurs) devront faire part aux responsables de toute particularité (traitement, allergies...) ou changement dans leur état de santé ou celle de leur enfant.

10 Des stages de perfectionnement payants seront proposés tout au long de l'année en dehors des horaires habituels ou pendant les vacances et ne sont en aucun cas compris dans la formule choisie.

11 L'École du Mouvement Naturel ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou dégradation de tout objet personnel appartenant au pratiquant.

12. Des photos et vidéos sont susceptibles d'être prises lors des entraînements, stages et autres manifestations. Dans le cas où le pratiquant s'oppose à être pris en photos ou vidéos tout au long de l'année, qu'il se fasse connaître lors de la prise de photos ou vidéos.

13. Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement dans le fonctionnement de la structure.

14. Le professeur est chargé de l'application du présent règlement.

15. Un exemplaire de ce règlement est mis à disposition des élèves et des parents (pour les mineurs) au moment de l'inscription. Son admission ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement (acceptation validée par l'attestation de lecture signée).

16. Tout manquement ou non-respect d'un ou plusieurs des articles de ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive.

Nom, Prénom :

" Lu et approuvé" Date et signature :

Autorisation de droit à l'image

(Dans le cas où vous vous opposeriez à être pris(e) en photo ou vidéo, vous n'avez pas à remplir ce formulaire)

Pour les majeurs :

Je soussigné(e)

Nom:_____ Prénom :_____

Accorde à L'École du Mouvement Naturel, ainsi qu'à ses représentants, la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou vidéos prises dans le cadre de ma pratique au sein de L'École du Mouvement Naturel

Ces images pourront être exploitées sous quelque forme que ce soit aux fins d'illustration et/ou d'édition de produits audiovisuels, radiophoniques, téléphoniques, multimédias, sites internet, imprimés, relatifs à l'information sur les cours, stage sou formations, destinés à être diffusés et exploités, à titre gratuit ou onéreux, par L'École du Mouvement Naturel, en France et à l'étranger.

Dans le cadre de sa communication, L'École du Mouvement Naturel peut également reproduire et diffuser mes propos audio-phoniques et mon image.

Je m'engage à ne pas tenir responsable L'École du Mouvement Naturel ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission, en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité, ou de montage, qui pourrait être consécutif à de la production.

• Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation. Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

• Je déclare en qualité de représentant légal être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation. Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

Fait à .....le.....

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Pour les mineurs :

Je soussigné(e)

Nom : _____ Prénom :_____

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de (nom et prénom du mineur)

_____

Signature du mineur

avec la mention « lu et approuvé »

Nom :_____

Et du représentant légal pour les mineurs

Qualité :_____

Signature avec la mention « lu et approuvé »